

Un babouviste compiégnois ? **le notaire Jean-Baptiste SIVE** **(1766 - 1808)**

Jacques BERNET

A l'occasion du bicentenaire de la disparition du picard Gracchus Babeuf, notre collègue Jean-Marc Schiappa a présenté une communication sur la Conjuration des Egaux, qui conduisit le tribun sur l'échafaud, au terme du procès de Vendôme, le 27 mai 1797. Ayant consacré sa thèse à l'implantation du babouisme en l'an IV, Jean Marc Schiappa a constaté la faible influence et la "structuration inachevée" de la Conjuration en la région natale du tribun (1).

Babeuf a-t-il eu des partisans à Compiègne en 1796 ? Il n'y était certes pas un inconnu, ayant eu maille à partir avec l'administration du district en octobre 1790, à l'occasion de "l'affaire des pommes" de Gournay-sur-Aronde (2). On avait même prévu de le faire juger en 1796 par le tribunal de la ville à propos du "faux" commis dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste de la Somme à l'automne 1792. Mais notre collègue nous a aussi mis sur une piste éventuelle en signalant dans notre région le nom d'un abonné au "Tribun du peuple", journal parisien de Babeuf en l'an III et l'an IV : le notaire Jean-Baptiste Sivé de Pierrefonds, personnage ayant joué un rôle non négligeable sous la Révolution à Compiègne.

La carrière heurtée d'un notaire de campagne

Né à Pierrefonds le 25 avril 1766, Jean-Baptiste SIVE était le fils puiné d'un laboureur du bourg (son frère aîné Louis, qui devait lui survivre et succéder à leur père Jean, avait pourtant quelque 19 ans de plus que lui). La famille Sivé était du reste bien représentée dans le bourg et ses environs au XVIII^e siècle : outre des cultivateurs tels Jean à Saint-Pierre-en-Chastres ou Jean-Louis à la ferme de Fontenoy, on note, dans les registres paroissiaux de Pierrefonds, des tisserands, des manouvriers, un cordonnier, un maçon...

Nous ignorons tout de sa jeunesse et de ses études, jusqu'à sa réception, à 21 ans, le 13 octobre 1787, comme "notaire royal et tabellion en la prévôté et chatellenie royale de Pierrefonds, bailliage de Villers-Cotterêts, à la résidence de Hautefontaine". Cette installation quelque peu insolite dans un aussi modeste village s'explique probablement par la présence de deux autres notaires à Pierrefonds même, Jean-Baptiste Rebours et Pierre-Emmanuel Desjardins. Il est possible que cette concurrence ait nuit aux affaires du jeune-homme : en décembre 1791, il racheta l'étude d'Estrées-Saint-Denis, où il vint résider quelques mois avant de déménager pour

Compiègne, moins d'un an plus tard (il devait revendre son affaire à un certain Maréchal d'Arsy, le 15 pluviôse an II - 3 février 1794). Entre-temps Jean-Baptiste Sivé était parvenu à s'installer comme notaire à Compiègne, à la faveur des circonstances politiques et sans doute grâce à son propre engagement révolutionnaire. Il avait en effet obtenu, par une délibération du district - dont il était membre - du 19 octobre 1793, de remplacer le notaire compiégnois Constant, incarcéré comme suspect à Chantilly, et devait conserver cette place jusqu'à la libération de l'intéressé, le 20 fructidor an II (6 septembre 1794), quelques semaines après la chute de Robespierre. Ayant alors "cessé ses fonctions notariales à la résidence de Compiègne attendu de complément des notaires de la dite communes", il restitua, fin janvier 1795, 106 actes à l'étude compiégnoise de Charmoulue et Legrignoux.

Il ne resta pourtant pas longtemps sans emploi, puisqu'une commission du district de Compiègne en date du 21 pluviôse an III (9 février 1795) lui permit de prendre la succession de son confrère Desjardins à Pierrefonds : une place de notaire public puis impérial, qu'il devait conserver définitivement jusqu'à son décès relativement précoce, le 20 octobre 1808 (4).

Un bref mais intense engagement révolutionnaire (1792 - 1794)

Non moins précoce, la carrière politique de Jean-Baptiste SIVÉ devait être encore plus brève. Séjournant à Compiègne à partir de 1792, ayant atteint la majorité (il fallait 25 ans pour se présenter à des élections), notre personnage put profiter pleinement de la situation nouvelle créée par la chute de la monarchie, suite à l'insurrection du 10 août 1792.

Le jeune notaire fut admis le 4 octobre, dans la *Société des Amis de la République de Compiègne*, nouvelle mouture du club des Jacobins local, qui venait tout juste d'être réactivé par l'imprimeur Bertrand et ses amis, après une suspension de quelques mois. Jean-Baptiste Sivé semble y avoir été un clubiste assidu et fidèle, jusqu'à sa démission en brumaire an III (octobre 1794), en pleine réaction thermidorienne. Son nom figure régulièrement au bas des pétitions de la société, comme à l'occasion des appels et scrutins épuratoires, de 1793 à l'an II. En janvier 1794, le "comité des sept" chargé de dresser le tableau des membres fit son plus vif éloge en le qualifiant d'"*ennemi juré des modérés et des aristocrates*". Pourtant Sivé ne semble pas avoir joué un rôle de premier plan dans le club : il n'a apparemment jamais fait partie du bureau ni du comité de correspondance et se trouve seulement cité une fois comme "commissaire de salle", le 19 janvier 1794. Homme de confiance de l'imprimeur Bertrand (il appartint avec son jeune collègue Valensart à la commission chargée d'étudier les papiers du géographe maratiste Bussa, en décembre 1792), il paraît être resté en retrait dans le club. Était-ce en raison de son jeune âge ou bien demeura-t-il une discrète éminence grise de l'agent national du district ? (5)

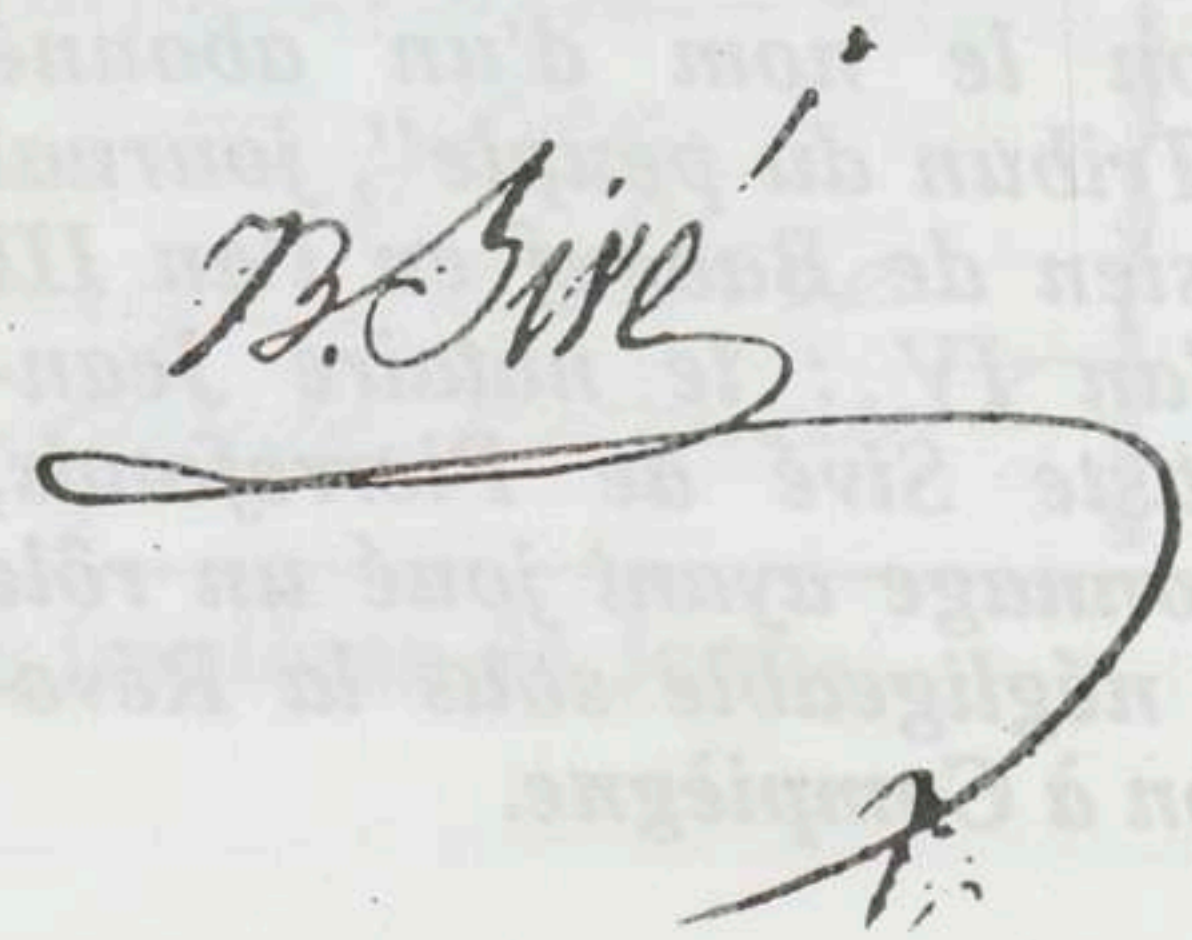
Son rôle fut en revanche plus significatif dans l'administration du district de Compiègne, où, élu en novembre 1792, il devait siéger près de deux ans, jusqu'en octobre 1794, ayant survécu aux épurations successives de 1793 et de l'an II. A partir de décembre 1793 il était devenu le substitut du procureur-syndic puis de l'agent national, c'est à dire le bras droit de l'imprimeur Bertrand. Le certificat de civisme accordé le 15 décembre 1793 témoignait de sa solide réputation révolutionnaire :

"... a constamment rempli ses fonctions avec activité et intelligence et un civisme qu'il a développé avec énergie dans différentes missions, prouvant qu'on le regarde comme bien étranger à la cause de l'aristocratie ..." (6).

On le vit en effet constamment sur la brèche, aux moments cruciaux de la période, employé à des missions d'"ordre" qui devaient en faire un agent local typique de la Terreur. En juillet 1793, il fut envoyé, avec son collègue Vezou, comme commissaire pour le recensement des grains à Pierrefonds, son pays natal. En septembre, il fit partie des hommes chargés d'appliquer la loi des suspects, procédant notamment à l'arrestation de ses confrères compiégnois Constant et Louis Pénon, dont il devait profiter, puisqu'elle lui permit, ainsi qu'à son collègue Valensart, d'obtenir du district une place de notaire dans la ville. A partir de la fin octobre 1793 ses missions s'inscrivirent dans le cadre de l'offensive "déchristianisatrice" menée par le représentant en mission André Dumont et le détachement de l'armée révolutionnaire parisienne stationné à Compiègne (7). Le 28 octobre, annonçant au district l'arrestation du curé de Saint-Léger-aux-Bois, il dénonça les habitants de Choisy-au-Bac qui continuaient de chanter la messe, malgré l'interdiction des cérémo-

nies publiques du culte catholique. Une délibération du district, en date du 27 frimaire an II (17 décembre 1793), lui délivra la somme de 100 £ et le chargea "*de se rendre dans la commune d'Estrées Saint-Denis avec une quarantaine d'hommes de l'Armée révolutionnaire pour y prendre des mesures de sûreté générale et faire conduire en cette ville les ornements de la ci-devant église de cette commune*" (8).

Parallèlement à ces missions officielles remplies avec zèle, notre personnage paraît en avoir accompli de plus secrètes, au service des administrateurs révolutionnaires compiégnois, notamment l'agent-national Bertrand, l'homme le plus puissant dans la ville et le district en 1792 - 1794. Quel était le motif exact de ce voyage à Paris, pour lequel Jean-Baptiste Sivé obtint du district un congé de six jours en mai 1793 ? Et quel mystérieux message Bertrand l'avait-il chargé de communiquer de vive voix aux Conventionnels de l'Oise Jean-Pierre Danjou et Louis Bourdon, au lendemain du 9 thermidor, dont les suites devaient évidemment inquiéter les hommes au pouvoir en l'an II ? (cf. le texte de la lettre adressée par Sivé à Bertrand, le 18 thermidor an II) (9). Le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794), le comité de surveillance de Compiègne accorda encore un passeport à Sivé, alors que, optant pour sa place de notaire, il venait donner sa démission d'administrateur et de substitut de l'agent national du district, en vertu du récent décret interdisant les doubles fonctions publiques (10).



Les ennuis de la période thermidorienne

L'engagement révolutionnaire prononcé de notre jeune notaire en l'an II devait évidemment s'avérer bien compromettant en l'an III, après la chute du gouvernement révolutionnaire. La réaction thermidorienne n'a pas été particulièrement vigoureuse à Compiègne, mais Jean-Baptiste Sivé s'y était fait quelques ennemis, qui mirent à profit les nouvelles circonstances. Les attaques à son encontre portèrent, de manière classique, tout à la fois sur le terrain politique et celui du droit commun. Tout d'abord il fut, comme bien d'autres administrateurs ou militants de l'an II, accusé de "dilapidation", à l'occasion de ses missions. Une dénonciation confuse, parvenue par des voies tortueuses auprès du comité de surveillance de Compiègne le 22 fructidor an II (8 septembre 1794) (11), le mit en cause, en même temps que le bonnetier Toussaint Leclerc, pour une affaire de vol dans le "petit château", ci-devant royal, en septembre 1793 (le district l'avait en effet chargé des biens de la Liste Civile). Cette première affaire devait en rester là. Mais, une semaine plus tard, le secrétaire en chef de l'administration du district, Hennequin, vint déclarer au comité : "... il y a environ 12 jours, il a entendu le citoyen Sivé administrateur du district dire à haute voix en pleine séance qu'il se foutait du gouvernement révolutionnaire, que c'était une invention de Robespierre, que la Convention n'était qu'un ramassis de gens qui se disputent, ajoutant qu'il était pris de vin" (29 fructidor - 15 septembre 1794). Ces propos, confirmés par un autre administrateur, Lefebvre, donnèrent lieu à une déposition de Bertrand et, si mince fût-il, le dossier fut transmis au Comité de Sûreté Générale de la Convention. Apparemment sans suite.

Jean-Baptiste Sivé passa néanmoins devant le tribunal de Compiègne, inculpé cette fois, avec Jean Louis Charles d'Arras, de "soustraction et divertissement de biens nationaux au château de Hautefontaine". Cette troisième affaire restée tout aussi mal élucidée, les deux prévenus furent finalement acquittés, faute de preuves (19 vendémiaire an III - 10 octobre 1794).

La situation de notre jeune notaire était d'autant plus inconfortable, qu'à la même époque, il dut affronter le retour à Compiègne des confrères "suspects" qu'il avait remplacés, selon la délibération du district d'octobre 1793. D'où le retour à Pierrefonds, son pays natal, où le directoire du district, par une commission du 21 pluviôse an III (9 février 1795), l'autorisa à reprendre ses fonctions de notaire, place qui lui permit de survivre, dans un relatif exil.

Jean-Baptiste Sivé, Babouviste en 1795 - 1796 ?

A partir de l'an III, nous ne trouvons plus aucune mention, dans nos sources locales, d'une quelconque activité politique de notre personnage. Il ne semble pas non plus avoir été inquiété pour ses contacts, au moins comme abonné au *Tribun du Peuple*, avec le mouvement babouviste. Ses relations parisiennes peuvent laisser supposer qu'il eut vent de la Conjuración, sans forcément y prendre part. Quant à l'intérêt porté à une presse républicaine bien affirmée, il pouvait s'expliquer par une fidélité aux engagements politiques de l'an II comme par les rancoeurs suscitées par une réaction thermidorienne qui ne l'avait pas complètement épargné. En tout cas J.B. Sivé, jeune homme de loi besogneux mais non dépourvu de talents, nous apparaît, dans sa brève et intense carrière révolutionnaire et les désillusions qui l'ont suivie, comme tout à fait représentatif d'une époque (12).

NOTES :

(1) SCHIAPPA (Jean-Marc), *Aspects de l'implantation de la Conjuración babouviste*, Thèse, Université de Paris I, 1992 et *Gracchus Babeuf avec les Egaux*, Editions ouvrières, 1991.

(2) BERNET (Jacques), *Gournay-sur-Aronde, quatre siècles de lutttes pour la terre*, Ann. Hist. Comp. N 10, 1980, p. 21 - 33.

(3) A.D. Oise, 2 Ep 520 et 521, répertoires des notaires de Pierrefonds, 1787 - 1808.

(4) Selon l'acte du décès, déclaré par son frère Louis et le jeune clerc P.E. Allard, J.B. Sivé "âgé de 42 ans, époux de Marie-Angélique Lamy, est décédé le 20 octobre à 5 heures du matin en son domicile, rue de l'église".

(5) A.D. Oise, L IV - 245, 251, 252, registres et liasses de la Société Populaire de Compiègne.

(6) A.D. Oise, L 2 m, délibérations du district de Compiègne.

(7) BERNET (Jacques), *Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne*, Thèse, Paris I, 1981.

(8) Idem et Archives communales d'Estreées Saint-Denis, 1 D 1, délibérations municipales.

(9) A.D. Oise, L 2 m, liasse de correspondance de l'agent national du district de Compiègne.

(10) A.D. Oise L IV, comité de surveillance de Compiègne, 4 registre.

(11) Même source. L'accusation, formulée par le curé Beaugrand, aurait été répétée par sa gouvernante et corroborée par les dires du perruquier Legorju, qui en aurait reçu lui-même la confidence "pendant qu'il accomodait le citoyen Beaugrand"; mais ce dernier refusa de confirmer l'accusation.

(12) Il est en revanche surprenant de ne pas trouver le nom de Jean-Baptiste Sivé dans la loge maçonnique de Compiègne, ni avant ni après la Révolution.

N^o 1114. Q Paris le 18 Thermidor de l'an
II de la République Française une
et indivisible

Citoyen Colleyne

Arrivé ici de samedi je me suis rendu
à la Convention Nationale j'y ai vu
avec satisfaction Danton et Robespierre,
de l'Oise, je dois les revoir demain,
car ils n'avoient par le temps et l'air
avec moi grande conférence étant tous
très occupés je n'ai donc pas pu leur
parler de ce dont tu me chargés pour
eux; je leur ai seulement dit qu'il y a des
choses de ta part, demain je leur ferai
part de tout.

J'attends quelques jours à la Convention
de manière que j'ai perdu l'occasion de

Lettre envoyée par Jean-Baptiste Sivé à l'agent national du district Bertrand,
Paris, 18 thermidor an II (5 août 1794)

(première page)

(Archives départementales de l'Oise, Beauvais, L 2 m - district de Compiègne,
correspondance de l'agent national)

Paris le 18 thermidor de l'an 2 de la république française une et indivisible.

Citoyen collègue,

Arrivé ici de ce matin je me suis rendu à la Convention nationale j'y ai vu avec satisfaction Danjou et Bourdon de l'Oise (1), je vais les revoir demain car ils n'avoient pas le tems de tenir avec moi grande conférence étant tous très occupés. Je n'ai donc pas pu leur parler de ce dont tu m'as chargé pour eux (2), je leur ai seulement dit bien des choses de ta part, demain je leur ferai part du reste.

J'ai resté quelque tems à la Convention de manière que j'ai perdu l'occasion de la Poste pour t'écrire et je profite de celle de la diligence.

Bourdon de l'Oise a fait rendre ce matin un decret qui ne plaira sûrement pas aux comités de surveillance et révolutionnaires puisqu'il est le meme qui dans le tems avoit passé et avoit été de suite raporté, je pense que celui la aura le même sort et que l'on confiera le tout au Comité de sûreté générale cela est beaucoup plus conforme aux principes.

Ce décret porte que les comités de surveillance seront tenus de donner aux détenus les motifs de leur arrestation à l'exception cependant des détenus qui ne sont pas compris littéralement dans les loix des 12 août et 17 septembre lesquels devront être mis en liberté (3).

J'ai vu beaucoup applaudir ce decret qui est passé presque à l'unanimité

Tu as sans doute vu que Barère a fait dans la séance d'hier un raport sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire dans lequel est la liste des nouveaux membres qui le composeront, mais comme je n'ai pas vu que les journaux les ayent fait connaître je te d (?) que Scellier (4) n'y est pas porté et qu'il n'est plus rien, Vezou (5) vient de me le dire tout à l'heure mais aussi il n'est pour rien dans l'affaire Cofinal son ex-collègue a été arrêté cette nuit c'est lui qui avoit jeté Lebas par les fenêtres de la maison commune la nuit du 9 au 10 (6) et depuis ce tems ce scélérat s'etoit caché dans des bateaux.

J'ai remis ce matin à un graveur du Palais Egalité (7) ta griffe qui ne pourra être faite que le 21 au soir, ainsi donc je ne pourrai être de retour que le 23 au matin elle ne coutera avec les accessoires que 45 livres.

Demain je ferai en sorte de t'écrire. Salut amitié et fraternité. SIVE

(1) Jean Pierre DANJOU (1760 - 1832) et Louis BOURDON (1754 - 1807), députés de l'Oise

(2) De quelle mission à Paris Sivé avait-il été chargé par l'agent-national Bertrand ?

(3) Allusion à la "loi des suspects". Visiblement l'orientation politique des premiers jours ayant suivi la chute de Robespierre n'était pas encore très claire.

(4) Gabriel-Toussaint SCÉLLIER, frère du maire de Compiègne, avait été l'adjoint de Fouquier-Tinville dans le Tribunal Révolutionnaire de Paris et devait être guillotiné comme lui en l'an III.

(5) Jean-Baptiste VEZOU, "bourgeois" de Compiègne en 1789, membre de la municipalité de 1790 à 1794, puis installé à Paris comme garde-magasin des canons des Feuillants depuis messidor an II.

(6) Philippe LEBAS (1764 - 1794), député du Pas-de-Calais, ami de Saint-Just, partagea le sort des Robespierriens les 9 et 10 thermidor an II.

(7) Le ci-devant Palais Royal, ancienne propriété du Duc d'Orléans.

Reglement

Pour la Confrerie de la Passion
à ériger dans la Paroisse de Saint
Antoine à Compiègne Diocèse
de Soissons.

I.^o

La gloire d'un Chrétien ne pouvant
être plus grande
qu'admettre à cette association
que les fideles Jesus Christ Crucifié; Les fideles qui
qui auront désiré être agréés à cette société
édifié par leur
Conduite en édifieront par leur conduite avant d'être
se conformant
à l'E. Crucifié recus. Le jour de leur réception ils
approcheront du sacrement de la
Pénitence et de l'Eucharistie.

2.^o

Ils ne pourront être recus que par
le Doyeur Ecclesiastique de la
Confrerie qui les inscrira dans un
Registre destiné à cet effet.

3.^o

Reglement pour la confrérie de la Passion, à ériger dans la paroisse de Saint-Antoine à Compiègne, diocèse de Soissons, 1648.

(Archives paroissiales déposées dans les Archives communales de Compiègne)